



Chambre Valaisanne
de Commerce et d'Industrie

Walliser Industrie-
und Handelskammer

Communiqué de presse
Mardi, 11 juin 2024

Initiative biodiversité **NON à un texte extrême et superflu**

En mettant sous cloche 30% du territoire suisse, l'initiative des ONG environnementales va paralyser le pays et appauvrir inutilement la population. Le Valais serait le grand perdant d'un nouveau durcissement des règles d'aménagement du territoire.

En demandant une extension sans limite des mesures de protection, et en transférant cette compétence des cantons à la confédération, le texte de l'initiative dite « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage – pour la Biodiversité » va trop loin pour le Conseil fédéral et pour le Parlement, qui l'ont largement rejeté.

Selon les déclarations des partisans de l'initiative, à l'heure actuelle seuls 8% du territoire seraient suffisamment protégés, et il conviendrait de porter cette part à 30%. Soit l'équivalent de la surface des cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel et Soleure réunis.

Pareille extension déploierait des effets négatifs sur plusieurs domaines : elle entraverait le développement de la production d'énergies renouvelables, restreindrait encore plus l'exploitation durable des forêts, ralentirait la modernisation des infrastructures dans les régions de montagne et renchérirait les coûts de construction et de logement.

Parmi les secteurs économiques concernés, l'agriculture sera la plus touchée. D'abord, parce que l'initiative refuse de reconnaître les efforts conséquents des paysans suisses en faveur de la biodiversité. Aujourd'hui déjà, la branche consacre une surface équivalente aux territoires des cantons de Genève et de Fribourg à sa promotion. Ensuite, la mise en œuvre de l'initiative aura nécessairement pour conséquence de réduire la production agricole indigène, d'affaiblir l'approvisionnement alimentaire de la population, en recourant davantage aux importations tout en reportant la pression sur la biodiversité à l'étranger.

Le Valais figurera parmi les plus grands perdants, en raison de ses particularités topographiques et de ses spécialisations économiques. Les populations de montagne et le tourisme dépendent d'infrastructures, dont l'entretien et la modernisation seraient fortement freinés par ce texte. Le canton souffrirait plus que la moyenne des entraves aux secteurs du bois et des énergies renouvelables. Enfin réduire encore plus le sol à disposition de la population, dans une vallée du Rhône démographiquement dynamique mais où le terrain est plutôt rare, restreindra inutilement l'accès au logement.

Plus d'informations

Vincent Riesen, directeur CCI Valais, vincent.riesen@cci-valais.ch, +41 78 698 5303